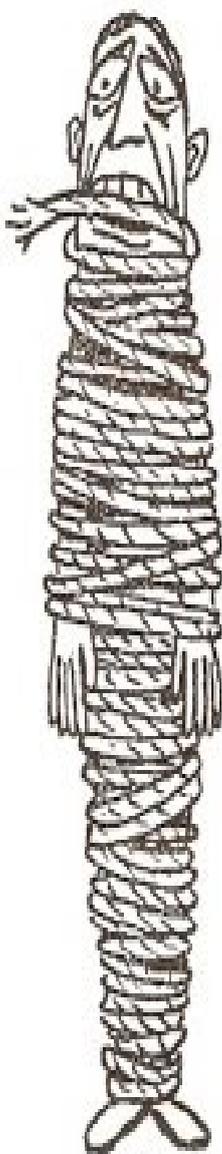


BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Sommaire :

p.1 :	Édito		Partage des richesses !
p.2 :	Supprimer des postes, mais à quel prix ?	p.6 :	Nouvelles modalités d'évaluation des enseignants
p.4 :	La journée de carence pour les arrêts maladie : encore une mesure antisociale	p.7 :	Politique du chiffre : des résultats flamboyants
p.4 :	Non à l'austérité ! Augmentation des salaires !	p.12 :	La dette est illégitime, refusons de la payer
		p.14 :	Éducation à la misère
		p.15 :	Statistiques et médecine voodoo : Éducation Nationale, désert médical



Ton seul libérateur, c'est toi!

EDITO

« Seule la baisse des moyens obligera l'Éducation Nationale à bouger. »

BENOIST APPARU, entretien pour lemonde.fr, 20/05/09

http://www.lemonde.fr/societe/chat/2009/05/20/comment-reformer-le-lycee_1195624_3224.html

« Il faut un patron qui puisse rentrer dans les classes et exfiltrer les enseignants en rupture avec le projet d'établissement. »

GÉRARD LONGUET, 03/11/10

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2010/11/UMPLeprojetpour2012.aspx>

« Ce n'est pas en recrutant davantage de titulaires remplaçants que ça marchera mieux. Les vacataires, étudiants ou jeunes retraités, peuvent très bien remplir ce rôle. »

LUC CHATEL, entretien accordé au Figaro, 03/04/2011

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/04/03/01016-20110403ARTFIG00251-recruter-des-remplacants-avec-pole-emploi.php>

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple,

l'insurrection

est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple,

le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen – 1793 – article 35

Supprimer des postes, mais à quel prix ?

Pour le gouvernement, il y a trop de profs et d'administratifs. Et c'est là qu'on peut faire des économies. A quel prix ? L'académie de Nancy-Metz, par exemple, a été **l'académie la plus touchée** de France à la rentrée 2011. Le Ministre a demandé à notre Rectorat de lui rendre 841 postes d'enseignants.

Comment font-ils?

1. En augmentant les effectifs des classes :

Dans les écoles primaires :

- En fermant des petites écoles : des élèves qui étaient scolarisés dans 3 écoles de villages différents se trouvent regroupés dans une grosse structure à effectifs surchargés
- En faisant des regroupements pédagogiques en milieu rural : la méthode précédente est parfois utilisée en préservant les petites écoles, mais celles-ci ne scolarisent plus que dans un seul niveau ou un nombre de niveaux limités ce qui aboutit au même résultat que précédemment.
- En fermant des classes : les classes à 2 ou 3 niveaux à effectif surchargé se généralisent.
- En fermant des CLAD (Classe d'adaptation pour élèves en difficulté scolaire) : on est passé de 1 à 2 CLAD par école à aucune dans le 54.



Les élèves de ces classes d'adaptation se retrouvent répartis dans les classes ordinaires

Dans les collèges et les lycées :

- En supprimant petit à petit et années après années classes, options, sections, enseignements professionnels avant de fermer totalement des petits collèges ou LP sans que les profs ne puissent opposer de résistance.
- En supprimant des classes de SEGPA
- En regroupant deux filières au sein d'une même classe dans les lycées (malgré des objectifs et des épreuves au BAC différentes, par exemple une classe mixte 1ère S/L ou deux spécialités professionnelles différentes devant un même prof d'enseignement général)
- En faisant des groupes de compétence en langue ce qui permet de regrouper des élèves de plusieurs classes différentes en un même groupe
- En mixant les publics dans les LP : élèves

sous statut scolaire, apprentis et adultes en fonction dans une même classe

- En mixant des niveaux différents au sein d'une même classe (ex : 1ère et Terminale L réunies en spécialité maths ou 1ère et terminale CAP dans la même classe)
- En jouant sur les mots : effectif réduit ne voulant pas dire demi-classe : Un groupe à 28 élèves est à effectif réduit par rapport à une classe de 35 élèves.

2. En diminuant les objectifs éducatifs

- En diminuant le nombre d'heures d'enseignement par niveau (avant la réforme du lycée, les

élèves de seconde avaient 30h/semaine, maintenant ils n'ont plus que 28h30, de même pour l'enseignement technologique avec la réforme STI2D)

- En diminuant le nombre d'années d'enseignement (ex: Bac pro en 3 ans au lieu de 4)
- En favorisant l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel en lycée
- En réduisant le nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés.

3. En supprimant les dispositifs pour les élèves en difficulté

Dans les écoles primaires :

- En supprimant des RASED (Réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté)
- En supprimant des CLAD (Classes d'adaptation à effectif réduit -15 élèves maximum-encadrées par un maître spécialisé)
- En supprimant des CLIS (classes pour l'inclusion scolaire permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants -12 au maximum- présentant le même type de handicap)

Dans les collèges et les lycées :

- En supprimant des classes de SEGPA (les sections d'enseignement général et professionnel adapté) qui accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables.
- En transformant les groupes demi-classe (à 18 élèves avant la réforme du lycée) en groupes à effectif réduit (pouvant aller jusqu'à 32 élèves après la réforme).

4. En supprimant des postes de précaires non enseignants alors qu'il faudrait, au contraire, créer des emplois statutaires

- En supprimant des EVS (emplois vie scolaire) qui aident au fonctionnement administratif des écoles
- En supprimant des AVS (auxiliaires de vie scolaire) qui s'occupent de l'accompagnement, de la sécurité et de la scolarisation des enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.
- En supprimant des responsables TICE.

5. ou encore...

- En augmentant le % d'HSA (heures supplémentaires annuelles) dans les établissements
- En augmentant le nombre de vacataires, de contractuels et de BMP
- En augmentant le nombre d'enseignants à cheval sur 2, 3 voire 4 établissements et parfois à plus de 30 km de distance les uns des autres.

Et ça va continuer !

Encore 803 suppressions de postes en prévision dans l'Académie Nancy Metz pour la rentrée 2012!

367 dans le 1er degré, 425 dans le second, 11 administratifs

Rappels :

depuis 2007 : 66.000 emplois d'enseignants et de personnels administratifs ont déjà été supprimés (dont 16.000 à la rentrée 2011) et pour la rentrée 2012 : prévision de 14000 suppressions de postes (dont 5.700 dans les écoles primaires publiques, 6.550 dans les collèges et lycées publics, 400 postes de personnels administratifs et 1.350 postes dans l'enseignement privé

==> Objectif atteint: 80 000 suppressions de postes en 5 ans !

La journée de carence pour les arrêts maladie : encore une mesure antisociale

Après moult mesures socialement injustes, le gouvernement Sarkozy s'attaque encore une fois aux salariés du public comme du privé. Cette fois il s'agit soi-disant de lutter contre la « fraude sociale ». Lorsque le gouvernement parle ainsi, il ne s'agit évidemment pas de s'attaquer à la fraude patronale qui représente l'essentiel des fraudes aux prestations et cotisations sociales (selon un récent rapport parlementaire les patrons indécents sont à l'origine de 79% des 10 à 20 milliards d'euros annuels d'arnaque à la sécurité sociale), mais de montrer du doigt encore une fois les salariés, toujours suspects d'être des fainéants en puissance.

Le Parlement vient de voter, mi-novembre, la proposition du gouvernement qui impose une journée de carence (donc non payée) aux fonctionnaires lors d'arrêts maladie et de porter la carence de 3 à 4 jours pour les salariés du privé. Tout cela au nom d'une soi-disant « équité ». Notre vision de l'équité est à l'opposé de celle du gouvernement. Nous voulons la justice et le progrès social et non un nivellement par le bas. **L'Union Syndicale SOLIDAIRES dont fait partie SUD Éducation réclame un alignement du privé et du public en supprimant les jours de carence.** Les salariés en arrêt maladie doivent pouvoir être payés. Surtout dans le contexte actuel où ils souffrent des pratiques managériales et du stress lié aux détériorations des conditions de travail.

Le Président de la République répète son agacement à l'égard des fraudeurs et son souci de ne pas perdre le moindre centime d'euros. Mais il ne fait rien pour juguler la fraude fiscale que le Conseil des Impôts situe entre 45 et 50 milliards d'euros par an. Mais les coupables sont, ici, majoritairement des grandes fortunes préservées par une politique toujours plus dure avec les faibles et toujours plus favorable à une minorité de puissants. **SUD Éducation comme l'ensemble de l'Union Syndicale Solidaire condamne cet ajout de journées de carences, une mesure injuste qui s'attaque encore une fois aux droits sociaux des travailleurs.** Plus largement nous condamnons toute mesure visant à faire payer aux salariés, aux jeunes et aux chômeurs une crise dont ils ne sont pas les responsables mais les victimes. Nous appelons l'ensemble des salariés de l'Éducation Nationale à construire, en lien avec l'ensemble des autres salariés, un rapport de force permettant d'en finir avec ces réformes antisociales.

Non à l'austérité ! Augmentation des salaires ! Partage des richesses !

Le 21 décembre 2011 le Ministre de la Fonction publique, François SAUVADET, a réuni les organisations syndicales nationales sur le sujet de la revalorisation du SMIC et donc de son corollaire « le salaire minimum de la Fonction publique ».

Cette augmentation « mécanique » du SMIC, et donc du salaire minimum dans la Fonction publique, est liée à l'évolution, d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation depuis le dernier relèvement du SMIC en janvier 2011. A partir de janvier, le Ministre, prenant acte des demandes des organisations syndicales, accepte une revalorisation indiciaire

limitée. Au premier janvier 2012, les fonctionnaires dont l'indice brut va de 244 (indice majoré 302) à l'indice brut 309 auront 7 points d'indices supplémentaires (soit : 32,41 euros bruts mensuels !) auxquels sera ajouté une indemnité compensatrice de 2 centimes d'euros pour coller au montant exact du smic. L'augmentation sera dégressive pour les indices suivants.

Pour les fonctionnaires dont l'indice est supérieur à 320, ce qui représente la grande majorité des enseignants, le point d'indice reste gelé (c'est le cas depuis 2010 !). Le ministre nous a fait comprendre qu'il s'agissait là d'un effort considérable (560 millions d'euros) et que dans le contexte de crise les regards étaient braqués sur nous. Il fallait savoir être « raisonnables et responsables ».

Nous avons exigé avec les autres organisations syndicales l'ouverture immédiate de négociations sur la refonte globale des grilles indiciaires et sur l'augmentation nécessaire de la valeur du point d'indice. Pour le Ministre, ces sujets ne sont pas prioritaires dans le contexte actuel.

La coupe est pleine !

Le salaire stagne, les prix augmentent et nous subissons de nouvelles dépenses induites par les plans de rigueur du gouvernement : la hausse de 0,27 % de la cotisation au titre des pensions, l'augmentation de l'assiette de la CSG et de la CRDS, ainsi que celle de la taxe sur les mutuelles. Et aujourd'hui encore une hausse de la TVA qui, n'en doutons pas, sera répercutée sur les prix.

Nous dire que nos revendications ne sont ni raisonnables ni possibles, sont autant de provocations que nous ne supportons plus.



Que dire alors des 15 milliards perdus chaque année en raison de la réforme de l'impôt sur le revenu, que dire de la perte des deux milliards d'euros perdus suite à la réforme de l'impôt sur la fortune, que dire des centaines de milliards d'euros que le gouvernement a su trouver pour aider les banques responsables en grande partie de la situation de crise dans laquelle nous sommes ? Que représente notre légitime revendication salariale au regard de tout cela ? Une goutte d'eau ! Nous ne pouvons plus accepter d'être méprisés à ce point.

Nous ne pouvons plus accepter de voir nos conditions de vie se détériorer, de voir nos conditions de travail se durcir (803 suppressions de postes encore prévues cette année dans l'académie!).

Tous ensemble, nous devons lutter contre ce gouvernement, nous saisir de chaque occasion, de chaque grève, de chaque manifestation pour durcir le rapport de force, pour nous unir avec les autres catégories de salariés, avec les chômeurs et la jeunesse qui subissent également cette politique au service des plus riches.

L'Union Syndicale SOLIDAIRES dont SUD Education fait partie favorisera toute initiative qui ira dans ce sens.

Pour nous seule une grève générale interprofessionnelle jusqu'à satisfaction des revendications sera à même de faire reculer cette politique d'injustice sociale.

Nouvelles modalités d'évaluation des enseignants

Dès la rentrée 2012 il est prévu que les enseignants soient évalués uniquement par leur chef d'établissement ou leur IEN, non plus en situation devant des élèves mais pendant un entretien individuel avec des critères pour le moins éloignés des missions pédagogiques. Il faut « récompenser » les enseignants les plus « méritants »... Mais qu'est-ce qu'un enseignant méritant ? Pour un chef d'établissement, c'est celui qui s'engage particulièrement au-delà de son service d'enseignement devant la classe et accepte d'exécuter toutes les tâches annexes qu'on lui demande. A moins que l'enseignant ne prenne sur sa vie privée, avec ce nouveau système d'évaluation il lui faudra prendre sur son temps de préparation et de correction pour s'impliquer.

Ex : Si je participe au CA, si je m'engage dans le fonctionnement du FSE, du CVL, des ateliers, si je multiplie les sorties scolaires et les projets (même « vitrine »), si je m'investis particulièrement dans les portes ouvertes, je suis plus méritant que les autres, je serai mieux évalué et gagnerai plus...

**Au contraire, je ne serai pas plus méritant si...
je ne fais « que » mon service, c'est-à-dire :**

Je conçois mes séquences et différents documents pédagogiques - Je corrige mes copies et les rends à la classe dans un délai raisonnable - Je contrôle que le travail a bien été fait - Je mets mes élèves en activité, le plus en autonomie possible et si possible différencié pour s'adapter au niveau de chacun - J'anime mon cours pour le rendre le plus intéressant possible - Je suscite l'intérêt des élèves - Je gère la discipline dans ma classe : punitions et vérifications, remarques aux parents, heure de retenue et les formalités administratives qui s'ensuivent - Je veille à donner la parole à chacun - Je pense à garder des documents pour les élèves absents - J'adapte mon cours pour mes élèves en situation de handicap (ex : Faire un cours spécifique en police 20 pour mon élève déficient visuel...) - J'arrive à l'heure et je libère les élèves à l'heure - Je remplis mon billet d'appel à chaque heure - J'écoute les doléances de tel ou tel élève après le cours - Je m'exprime dans un français correct devant la classe - Je me contrôle quand un élève m'exaspère et je réponds avec patience (mais pas toujours car je n'ai jamais été formée à la gestion des conflits) - Je pense à faire mettre les chaises sur les tables et à fermer les stores en dernière heure - Je vérifie que le matériel n'a pas été dégradé (graffitis, papiers, ...) - Je rencontre les parents de tel ou tel élève après les cours - Je passe à la vie scolaire pour le suivi des élèves (confiscation de portable, punition pour la retenue, échanges avec les CPE sur tel ou tel élève...) - Je suis de plus en plus autonome : je gère à présent mes exclusions de cours en réinclusions de cours, dans mes cours - Je vais à l'administration régler tel ou tel problème - Je rentre régulièrement mes notes sur l'ENT afin que les parents puissent les consulter - je remplis mon cahier de textes sur l'ENT (bien souvent en dehors de mon heure de cours et parfois jusque 18h30 en salle des professeurs) - Je perds régulièrement ma voix (n'ayant pas appris à ménager mon instrument de travail) mais je viens travailler quand même : avec des gestes, les élèves me comprennent très bien - Je renonce à ma pause café - Oserai-je l'avouer, je renonce parfois aussi à ma pause-pipi - Je remplis les bulletins dans les délais imposés - Je participe aux réunions parents-profs (plusieurs heures de rencontres non-stop à chaque fois), deux fois par an et par niveau - J'assiste et je participe aux conseils de classes trois fois par an ainsi qu'aux réunions de bilans intermédiaires - J'assiste aux différentes réunions (HIDA, LPC, règlement intérieur, etc.) - J'assiste à la journée de solidarité - J'échange avec mes collègues entre deux portes ou pendant mes dix minutes de récréation sur tel ou tel cas puis je cours prendre mes élèves pour ne pas être en retard - J'accompagne telle ou telle sortie, même quand je ne l'ai pas organisée - Je consulte ma messagerie Internet et réponds aux différents messages - Je me consulte avec les collègues de ma discipline pour élaborer un devoir commun ou un Brevet Blanc, puis pour le corriger - Je remplis le Livret Personnel de Compétences - Je fais mes photocopies et vais de temps en temps chercher le papier dans la réserve - Je téléphone ou me rends sur le lieu de stage de certains de mes élèves de 3^{ème} et je rédige un compte-rendu pour le PP - Je propose des notes de vie scolaire au PP 3 fois par an - J'échange de manière informelle avec tel ou tel collègue de ma discipline au sujet de mes pratiques en classe - Je me forme en permanence, m'inscris à différents stages et essaye de faire valoir mes droits au DIF (Droit Individuel à la Formation), même si le catalogue des stages proposés diminue d'année en année - Je fais preuve de curiosité intellectuelle et je suis attentive à ce qui pourrait me servir dans ma pratique - Je m'intéresse aux programmes de mes collègues des autres disciplines - Je sollicite le responsable TICE afin qu'il m'aide à régler tel ou tel problème informatique et je réponds à ses demandes - Je me débrouille avec un TBI sans avoir été sérieusement formé et j'utilise les manuels numériques puisque j'enseigne dans un collège expérimental - Je me consulte avec le documentaliste pour préparer une séance au CDI - Rentré chez moi je m'énerve sur mon conjoint et mes enfants parce que je n'ai pas reçu de formation à la gestion du stress...

Je ne mériterais donc pas d'être augmenté ?

Ni bâton, ni carotte,

NON au salaire au mérite, NON au renforcement du pouvoir hiérarchique

STOP aux différences d'avancement !

Politique du chiffre : des résultats flamboyants

le suicide chez les enseignants

La politique du chiffre, c'est le choix du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, c'est la suppression de dizaine de milliers de poste tous les ans dans l'ensemble des services publics au mépris du bon fonctionnement de ceux-ci, au mépris des usagers, au mépris des salariés. Eh ! Mais pour quoi faire ? Pourquoi ne pas plutôt aller chercher l'argent où il est, c'est à dire dans la poche des gros actionnaires et des rentiers ? Car n'est-ce pas la fonction même d'un organisme collectif que d'assurer santé, éducation, et ce gratuitement ? On pourrait y ajouter de nombreux autres besoins vitaux nécessaires au bon développement de l'individu. Et le partage des richesses alors ? Mais non, la mode est aux plans de rigueur. Oubliés les vœux pieux de « moralisation du capitalisme »... Tout cela répond à un objectif de « réduction des dépenses publiques », c'est donc voulu, au dépend de la vie.

13 octobre 2011 : mort de Lise Bonnafous

La destruction des services publics a des conséquences. Ainsi, le 14 octobre 2011, on apprend la mort de notre collègue enseignante de Béziers, Lise Bonnafous, suicidée par le feu la veille au Lycée Jean Moulin. Stupeur, écœurement, colère, dégoût. Malaise surtout. Depuis le temps qu'on dénonce les conditions de travail qui se dégradent. Depuis le temps que la réduction des dépenses publiques crée des drames humains. Alors nous informons sur ce drame par un communiqué signé du syndicat. Beaucoup d'enseignants ont répondu, eux aussi très émus. Sans doute émue aussi cette collègue qui nous a recommandé de ne pas instrumentaliser le suicide de la collègue de Béziers. Mais loin de nous cette idée, sauf à en tirer des conséquences sans quoi cette mort resterait inutile. Bien évidemment il s'agit de la mort dramatique d'un être humain, d'une collègue qui plus est. Les médias en ont parlé, puis, comme d'habitude, sont passés à autre chose, après avoir qualifié ça et là la collègue suicidée de « fragile psychologiquement ». Le ministre idem. On peut déjà s'étonner que ce genre d'interprétation (qui est avancée à chaque fois ou presque) ne soit pas taxée, elle, d'instrumentalisation de la mort au service de la paix sociale, ou plus exactement de la destruction silencieuse. Rien n'est neutre. En tout cas c'est faire l'impasse sur les conditions de travail qui se dégradent, sur le management et les pressions hiérarchiques accrues que nous ressentons tous, sur la charge de travail accrue, sur la non reconnaissance de notre métier. « Allez, les feignants, encore en vacances ! » C'est faire l'impasse encore sur les conditions d'apprentissage des élèves volontairement dégradées au fil des ans par les réformes successives, tout ça dans le but de liquider le service public d'Éducation au profit de l'enseignement privé. Les conditions d'apprentissage des élèves ne sont maintenues que par la conscience professionnelle des salariés de l'EN, à qui on met de plus en plus de bâtons dans les roues. « Je le fais pour vous » a dit Lise Bonnafous avant de s'immoler.

Des taux introuvables

En faisant quelques recherches sur internet on s'aperçoit que des taux de suicide catastrophiques dans l'Éducation Nationale sont évoqués, au dessus des moyennes nationales. Nous serions même la première profession exposée, devant les flics, c'est dire... Ces chiffres de 39 cas par an pour 100 000 enseignants semblent reposer sur une étude de l'Inserm, introuvable.

Les seuls éléments chiffrés disponibles à propos du suicide enseignant sont ceux

avancés par le ministère (6 suicides par an sur 100 000 enseignants) et ceux d'une étude, celle de l'Institut National de Veille Sanitaire, datant de 2010. Attardons nous un instant : bien malheureusement, cette étude ne porte que sur la période allant de 1976 à 2002, alors que la situation s'est largement dégradée depuis. Risible, elle écarte la population féminine : « du fait de la prévalence des suicides chez les femmes, les analyses ont été restreintes à la population masculine ». Hop, les 2/3 de la population enseignante qui passent à la trappe... Les résultats du rapports doivent être légers ! Et pourtant on arrive tout de même au taux de 15,6 suicides par an pour 100 000 enseignants, soit plus du double du chiffre du ministère. Mystère, mystère...

Pourtant, la politique du chiffre est en marche, le rouleau compresseur ne va pas faiblir compte tenu des plans de rigueur venus et à venir. Après Orange, France Télécom, Renault et d'autres, voici le tour de l'Éducation Nationale. Pour sûr, ce n'est qu'un début. Pourquoi ? Parce que tout le monde ou presque reste sourd. Parce que vous pourrez chercher des chiffres sur le suicide enseignant, vous n'en trouverez quasiment pas et pour cause : le ministère n'en livre presque pas, si ce n'est des chiffres risibles tellement ils semblent revus à la baisse. Bref, circulez y a rien à voir. Rien à entendre. Rien à comprendre. Silence.

Pandémie galopante

Et pourtant, des exemples, il y en a à la pelle. Académie de Caen : Bruno Simon, 49 ans, se donne la mort le 11 février 2011. Il a écrit: « Mon long passage dans l'Éducation Nationale n'a rien cassé (excepté moi). Mes colères n'ont rien changé, je n'ai plus de force. Alors je pars. » Selon Michel Lelarge de SUD, un autre enseignant de l'Académie s'est suicidé dans la même période et ses proches ont évoqué aux obsèques des raisons professionnelles. Par ailleurs, 10 jours auparavant, une agent de service d'un lycée de Caen s'est retrouvée entre la vie et la mort pendant 24 heures après une tentative de suicide chez elle (Europe1 24/02/2011). Elle évoque « d'importants problèmes avec la hiérarchie » (Ouest France 26/02/2011). Ailleurs aussi : mercredi 7 mars 2011, un jeune enseignant de 28 ans a mis fin à ses jours, au Lycée professionnel de Montrouge (Hauts-de-Seine), par pendaison. La presse qualifie bien sûr son « mal-être » de « profond et ancien ».

Pourtant, parmi les raisons de son geste, expliquées dans une lettre, le jeune enseignant a invoqué ses difficultés au travail. Le 17 mars 2011, Marc Monfray, 54 ans, est découvert pendu dans sa classe (Le Progrès 18/03/2011, France Soir 25/03/2011). 11 août 2011, Caroline Garnier a mis fin à ses jours. Au terme de deux ans de travail, elle avait réussi le concours de professeur des écoles. En septembre 2010, elle intégrait une école de Grenoble. Sa mère décrit une « humiliation », « un manque d'aide et d'écoute », du « harcèlement ». Sa fille avait témoigné de son malaise dans le journal du syndicat FO : « J'ai passé les vacances de février à cauchemarder sur la reprise. J'essaye de tenir compte des conseils et des critiques qui me sont donnés et qui sont dans les nombreux rapports, mais à chaque fois, on me trouve quelque chose qui ne va pas. Je travaille le matin, le soir, même à la pause de midi. Il y a quelques semaines, j'étais tellement épuisée que mon médecin a prescrit un congé. » Le 18



juillet, elle reçoit la lettre lui signifiant sa non-titularisation. Trois semaines plus tard, suicide. Pour le syndicat FO-Éducation auquel elle avait adhéré, « Caroline est une victime de la mastérisation ». Le recteur de l'académie de Grenoble affirme être « scandalisé » par l'analyse de FO : « Il s'est révélé très tôt qu'elle avait des difficultés, indique-t-il. Elle avait un manque d'autorité très clair, et elle n'arrivait pas à mettre en application son enseignement. » Encore la même musique... (Le Dauphiné 05/09/2011). En octobre 2011, c'est un ATOSS de 27 ans d'un lycée de Cachan, qui s'est défenestré, devant des élèves, mais en dehors de son temps de service s'est empressé de faire remarquer l'administration, dans le but très probable d'éviter qu'un lien ne soit fait avec ses conditions de travail (Le Figaro 15/10/2011). Plus ancien et près de chez nous : 30 avril 2010, un professeur d'EPS âgé de 55 ans met fin à ses jours en se tirant une balle dans la tête dans la salle des professeurs du collège Haut-de-Penoy à Vandœuvre-lès-Nancy. Il s'était beaucoup investi dans la vie de ce collège de la banlieue de Nancy où il travaillait depuis plus de deux décennies (Le Monde 30/04/2010). Dans la nuit du 14 au 15 mars 2010, Bernard Menantaud, 62 ans se donne la mort dans son appartement de fonction d'un collège du Puy-de-Dôme. Il était le gestionnaire de ce collège dans lequel il rencontrait de « graves difficultés professionnelles » selon le Snasub-FSU qui demande que ce suicide soit reconnu comme « accident de service » (La Montagne 24/03/2010). Le 5 janvier 2010, Nadine Massardi, 58 ans, intendante d'un collège de Haute-Garonne, se pend dans sa salle de bain. Elle faisait l'objet d'une enquête administrative de la part du rectorat et, depuis novembre, elle était sous le coup d'une suspension de quatre mois. Le Snasub-FSU accuse : « Malgré un audit favorable, une grande partie de la communauté scolaire de son établissement et l'autorité rectorale ont entamé un long processus de déstabilisation et de harcèlement moral. » (La Dépêche 08/01/2010). 6 octobre 2008, Muriel Besnainou, une institutrice de 45 ans, se suicide par pendaison à l'intérieur du groupe scolaire Gambetta de Massy (Essonne). La hiérarchie pointe des éléments confidentiels de son dossier médical et les cours reprennent dans les classes de l'école dès le lendemain. Selon son mari: « La semaine avant le drame, Muriel s'était montrée inquiète et soucieuse quant à l'annonce des suppressions des postes à venir dans les Rased. Elle allait bien, mais était assez remuée. Elle avait le sentiment d'une négation du travail des Rased.» (JDD 13/10/2008, Le Parisien 27/12/2008). 22 septembre 2008, Marie-Claude Lorne, 39 ans, maître de conférences stagiaire en philosophie, écrit : « Devant l'accumulation des difficultés à laquelle je dois faire face depuis des mois, j'ai décidé de mettre fin à mes jours. L'événement qui a précipité ma décision a été la nouvelle de ma non-titularisation à l'université de Brest, que j'ai apprise il y a tout juste une semaine. » (L'Express 15/04/2011). 7 mars 2008, un instituteur de 25 ans tente de se suicider dans son école de l'Aude, avant les cours. Le jeune homme s'est tailladé superficiellement les veines et a absorbé un verre de déboucheur liquide dans une pièce derrière la cantine de l'établissement. Il devait être inspecté l'après-midi. Le SNUipp-FSU dénonce « l'abus d'autorité » et le « caporalisme » de la hiérarchie (La Dépêche 12/03/08). Mars 2008, Valérie Cruzin, 39 ans, enceinte de six mois, se suicide. Elle était institutrice de maternelle, en poste depuis un an et demi dans la ville de Pauillac où ses relations étaient tendues avec l'équipe pédagogique, les services municipaux et des parents d'élèves (Le Figaro 28/03/2008). Son mari ainsi que ses parents et sa sœur ont décidé de porter plainte contre l'Éducation Nationale et la municipalité de Pauillac pour harcèlement. Le 10 octobre 2007, Didier Mamba, 51 ans, professeur de mathématiques dans un collège du Val-d'Oise se suicide en avalant des médicaments sur les sièges arrières de sa Ford stationnée sur le parking d'une gare SNCF. « Le collège a brisé mes rêves » écrivait-il dans une lettre retrouvée chez lui (Le Parisien 11/10/2007).

Etc, etc. La liste est loin d'être exhaustive et ne constitue que la partie visible de cet immense iceberg qu'est la souffrance au travail des salariés de l'Éducation Nationale. Dans tous les cas, les autorités mettent en avant la fragilité psychologique, voire l'incompétence de leurs employés et nient tout lien entre ces actes suicidaires et le travail. Que le travail ne soit pas la seule cause, certes. Mais cet éternel refrain de l'employeur infallible et irréprochable est de plus en plus difficile à entendre, celui encore plus récurrent du statut privilégié des enseignants devient tout à fait insupportable...

Idéal, détresse professionnelle et morbidité psychiatrique

Que les choses soient claires et pour en finir avec les stéréotypes récurrents : ce ne sont pas les enseignants qui sont fragiles mais c'est l'organisation, de plus en plus calquée sur celle des entreprises, qui les rend malades. Doit-on parler du fait que lorsque les profs exposent enfin leurs problèmes, la hiérarchie les taxe directement de « manque d'autorité » ? Culpabilisation, cassage en règle, licenciement, les méthodes sont nombreuses et finement étudiées. Et pendant ce temps, le ministère minimise les chiffres du suicide enseignant et recrute quelques 80 médecins prévention (rappelons que la médecine du travail est quasi-inexistante dans notre institution). On croit rêver ! 80 médecins pour des centaines de milliers de personnels ! Et rien sur les causes, aucune action sur les conditions de travail, pourtant largement mises en cause... (93 % des enseignants jugent leur profession dévalorisée et plus de la moitié sont prêts à changer de métier, selon <http://blogs.lexpress.fr/l-instituteurs/tag/suicide-des-enseignants/>) Circulez, circulez !

LA NOUVELLE RESTAURATION D'ENTREPRISE



Encore une louche ? En France, la MGEN a permis déjà de mener plusieurs études, dont une portant sur la santé physique et mentale des enseignants et leurs pratiques de soin (Le burn out dans la profession enseignante = Teacher's burn out, 2004). Le terme de « burn out » désigne une image inspirée de l'industrie aéronautique : « la situation d'une fusée dont l'épuisement de carburant a pour résultante la surchauffe et le risque de

bris de la machine ». Le burn out est considéré comme l'un des effets pathologiques possibles des professions qui impliquent **un idéal**. La conclusion du document est sans appel : « le burn out peut s'appliquer aux enseignants. C'est une détresse psychologique attribuée au travail dans le contexte d'une profession choisie par **idéal** et difficile à exercer qui aboutit à un mécanisme de défense qui est une mise à distance. Ce mécanisme semble **relativement** protecteur puisque la morbidité psychiatrique de cette profession n'est pas plus élevée alors que la **détresse professionnelle** y est très élevée. » Cette conclusion implique plusieurs remarques : d'abord, l'analyse date de 2004, les chiffres aussi, alors que la situation a largement empiré depuis, conséquence de la politique de destruction des services publics

orchestrée par le gouvernement. Ensuite, contrairement à ce que médias et gouvernement annoncent régulièrement main dans la main, on parle ici de *détresse psychologique attribuée au TRAVAIL*. Plus ce métier est difficile à exercer, plus la détresse s'accroît. Comment s'étonner qu'à Béziers, on en arrive à une immolation dans la cours d'un lycée, devant les élèves ? Enfin, le mécanisme *relativement* protecteur de mise à distance tient-il toujours ? On peut en douter. La morbidité psychiatrique de la profession est elle toujours dans la moyenne actuellement ? On en doute également. « La détresse professionnelle est très élevée chez les enseignants », rien que cette conclusion devrait alarmer les pouvoirs publics, mais non, rien. Jolie considération pour la vie des êtres humains... Pire, le gouvernement accroît les mécanismes de management, de caporalisation. Garde à vous !

Selon Le Point (20/10/2011), « les professeurs de collèges et de lycées sont 17 % à être touchés par le burn out, contre 11 % dans les autres professions, selon une étude de deux spécialistes. (...) "La montée des risques de burn out est bien connue des pays anglo-saxons et asiatiques où ils sont dus notamment à la recherche de la **performance**", a expliqué Françoise Lantheaume, sociologue à Lyon-2 et auteur, avec Christophe Hérou, de *La souffrance des enseignants. Une sociologie pragmatique du travail enseignant* (Puf, 2008) ». De plus, « dans l'école, les enseignants ne sont pas les seuls concernés, les techniciens et ouvriers de service semblent même plus fréquemment victimes de harcèlement, dépression, pathologies diverses liées au travail » (<http://institut.fsu.fr/Apres-Beziers.html>). Et quel pourcentage de burn out chez les précaires, qui deviennent légion dans l'EN ? La cocotte minute va-t-elle tenir ? Mais on parle d'être humains là ! De centaines de milliers d'êtres humains...

Morts pour rien ?

Les proches de Lise Bonnafous voient dans ce geste dramatique « un acte de révolte à l'instar des personnes qui se sont immolées dans d'autres pays pour lancer la révolution contre des dictatures. Elle l'a fait pour ses élèves. » (Midi Libre 18/10/2011). Ce n'est pas SUD Éducation qui le dit, ce sont ceux qui connaissaient Lise. Double implication donc, concernant d'abord l'évolution de l'Éducation Nationale, mais aussi le système politique, économique et social global, comparé à une *dictature*. Dans les autres cas, les différents témoignages et lettres mettent bien en cause un système et/ou une gestion managériale qui l'accompagne, au minimum. Quel bilan pour les politiques menées à droite comme à gauche : les Traités de Maastricht, de Lisbonne et de Barcelone, la marchandisation des services publics, les privatisations planifiées, les dérèglementations, la mise en concurrence de tous contre tous et les « réformes » diverses ainsi imposées ? Une politique profondément antisociale qui engendre des replis sur soi mortifères. Les morts, eux, ne reviennent pas. Ceux qui les ont écrasés, méprisés, sont toujours là. Ils continuent leur corvée sans s'offusquer pour tous ces petits agents qu'ils ont broyé sur leur passage, sans s'interroger sur leurs pratiques ou encore moins se remettre en question. Pire, ils y ont sans doute gagné des mutations, promotions, médailles et galons. Mais plus que ces individus, c'est bien un système politique et économique de la performance, le capitalisme, qu'il faut combattre. Car les suicides se suivent sans entamer les certitudes des ministres successifs. Jusqu'à quand ? L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise, et la gestion managériale risque de se solder par une vague de suicides encore plus importante. Et s'il n'y avait que les salariés de l'Éducation Nationale... Et s'il n'y avait que les salarié-e-s des services publics... Et s'il n'y avait que les salarié-e-s... Facile à dire, difficile à faire, le replis sur soi mène à l'impasse, place à la colère collective.

La dette est illégitime, refusons de la payer

La dette publique est utilisée par le gouvernement et le patronat comme prétexte pour faire avaler à la population des mesures d'austérité et de régression sociale qui détériorent les salaires, les services publics, la sécurité sociale et plus largement tout ce qui est utile à la vie de la grande majorité des travailleurs, des jeunes et des chômeurs. Tous les jours nous subissons un vrai lavage de cerveau médiatique. Les montants avancés sont faits pour impressionner (l'unité d'usage est le milliard d'euros), les raisonnements tenus paraissent de bon sens : « Ben oui, ma bonne dame, lorsqu'on s'endette, il est normal de rembourser, non ? » Mais on ne dit jamais d'où vient cette fameuse dette, pourquoi elle a été contractée, à quoi elle a servi et qui en profite. Analysons les causes de la dette publique :

1/La fiscalité

De manière générale on s'endette lorsque nos dépenses sont supérieures à nos ressources. D'où l'idée charriée par le discours dominant : « si un pays est endetté, c'est qu'il vit au-dessus de ses moyens ! » Raisonnablement absolument faux ! Un état peut choisir le montant de ses ressources, c'est lui qui définit le montant de l'impôt et la manière dont les différentes catégories sociales ou entreprises y sont assujettis. Ce sont des décisions politiques, et la politique choisie par les gouvernements successifs depuis plus de 25 ans fut de faire des cadeaux aux plus riches et aux entreprises et ainsi de diminuer les recettes de l'état.

Le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu était de 65% en 1986. Aujourd'hui, il est de 41%. L'impôt sur les sociétés a vu son taux réduit de 50% à 33% (8% pour le CAC 40 grâce à des mesures dérogatoires). Les niches fiscales et les exonérations de cotisations en faveur du patronat pèsent également sur les recettes publiques. Sans toutes ces mesures le budget annuel de l'état aurait connu un excédent en 2006, 2007 et 2008, et tout cela ne tient pas compte de la fraude fiscale évaluée à 45 milliards par an.

2/Les dépenses

La dette n'est absolument pas due à une hausse des dépenses publiques. Ces dépenses passent de 55% du PIB en 1993 à 52% en 2007. Il faut rappeler également que toutes les dépenses de l'état ne sont pas utiles socialement (les subventions aux entreprises, les dépenses de prestige, le budget militaire représentent des centaines de milliards). La crise financière dont les responsables sont les spéculateurs a accru les dépenses publiques : des milliards ont été dépensés pour « sauver » les banques, subventionner les trusts de l'automobile... C'est à dire préserver les profits des capitalistes. Résultat : la dette est passé de 64,2% du PIB avant la crise à 82,3% après.

3/Les intérêts de la dette

Ce que l'État refuse de prélever par l'impôt, il le prélève par l'emprunt auprès du privé. Ceci avec un coût accru puisqu'il faut payer des intérêts. Double jack pot pour les financiers, car non seulement ils gagnent des baisses d'impôts mais en plus ils reçoivent des intérêts. Rappelons également que l'État pourrait emprunter

auprès d'organismes bancaires publics avec des taux d'intérêts moindres voire nuls. Mais ceci n'est plus possible depuis une réforme de la banque de France en 1973 et les traités de l'UE l'interdisent. Encore une fois il s'agit de décisions politiques ! Le paiement des intérêts de la dette prévu pour 2012 représente près de 48,8 milliards d'euros, soit le premier poste budgétaire de l'État, devant celui de l'Éducation nationale.

4/ Les titres arrivant à échéance.

Les intérêts de la dette ne sont pas les seules charges annuelles à payer pour l'État. Il existe une autre dépense importante qui, elle, n'est pas inscrite au budget annuel, mais que l'on trouve dans la comptabilité produite par l'Agence France-Trésor (agence publique chargée de la gestion de la dette Française). Ce sont les titres arrivant à échéance. En effet, un titre de la dette a une durée de vie limitée, quand l'échéance arrive, il faut rembourser. Cela représente 94,8 milliards d'euros pour l'année 2011 ! (prévision de l'Agence France Trésor). Comme on a pu le voir, l'État n'a pas les ressources pour rembourser, que fait-il? Il emprunte! Et on recommence le processus. Pour l'année 2011 l'État a eu un besoin de financement pour la dette de 46,8 milliards de paiement d'intérêts et de 94,8 milliards concernant les titres à échéances soit 141,8 milliards d'€ pour cette seule année.

Le même phénomène se reproduit depuis des années et c'est ainsi que l'on arrive à l'heure actuelle à un total de dette publique de 1688 milliards d'euros.

5/ Il ne faut pas la payer



En résumé, on peut dire que la dette est due à 4 phénomènes principaux :

- La baisse cumulée de la charge fiscale sur les hauts revenus et les entreprises.
- L'effet boule de neige qui pousse à emprunter pour payer la dette déjà contractée.
- L'impact de la crise dont la spéculation

financière est responsable.

- Des dépenses publiques inutiles socialement.

Ces 4 phénomènes ont en commun de n'avoir jamais été décidés démocratiquement en posant clairement les enjeux, d'être extrêmement rentables pour les plus riches et de n'être absolument pas profitables pour la très grande majorité de la population. Pourtant c'est à cette majorité que l'on demande de supporter l'austérité. Il faut refuser cette injustice sociale. Cette dette n'est pas la nôtre !

Éducation à la misère

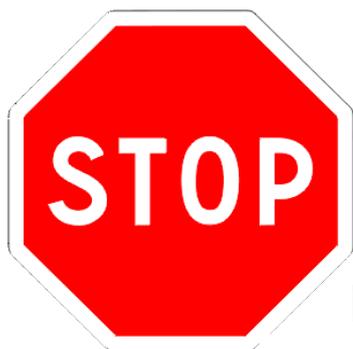


SUD Éducation a appris de source sûre que le ministère de l'Éducation Nationale avait demandé aux académies (rectorat et IA) de donner ordre aux chefs d'établissements des collèges et lycées de procéder dès le mois de janvier au recrutement (2 contrats pour un établissement de taille moyenne) "d'emplois aidés" (contrat précaire CUI) pour une durée maximale de **six mois**.

Cette injonction arrivée en ce début d'année dans tous les

établissements de France permettrait de recruter 10 000 chômeurs (310 dans notre académie) et faire baisser d'autant les chiffres du chômage avant les élections... En Lorraine, dans le courrier envoyé aux chefs d'établissements par le recteur, il est spécifié de tenir compte de la position des conseils d'administration de chaque établissement avant de procéder au recrutement.

SUD Education Lorraine dénonce d'une part l'utilisation de la fonction publique et de ses agents à des fins purement électoralistes et réaffirme son appel envers les membres élus des conseils d'administration à voter contre ces recrutements.



AUX MANIPULATIONS ÉLECTORALISTES POUR CAMOUFLER LES RÉALITÉS DU CHÔMAGE !

AUX RECOURS À LA PRÉCARITÉ DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !

Statistiques et médecine voodoo : Éducation Nationale, désert médical

Malgré les efforts fournis par le ministère de l'Éducation Nationale pour minimiser, fausser, voire empêcher la diffusion de statistiques relatives à la souffrance au travail de ses personnels (les syndicats des personnels des services statistiques du Ministère ont déjà alerté l'opinion publique sur ce point), il devient pourtant aujourd'hui difficile d'ignorer le malaise grandissant qu'il existe dans notre profession.

Le 30 janvier dernier, paraissait une étude intersyndicale associée à la MGEN révélant que, dans l'Éducation Nationale, 24% des agents sont en état de "tension au travail", et un sur sept atteint l'état d'"épouïssement professionnel" (burn-out). Pour comparaison, ce chiffre dépasse légèrement la moyenne de tous les salariés (23% sont tendus au travail) mais est largement au dessus de la moyenne des cadres (12%) avec lesquels il est plus juste de comparer la grande majorité des personnels de l'Éducation Nationale. *Les auteurs de l'étude soulignent que cette situation n'est absolument pas à rapporter comme des difficultés individuelles, ni même comme relative à la mission essentielle et fondatrice du métier, mais qu'elle a bien pour cause l'organisation du métier.*

En plus de cette détresse professionnelle, il convient d'alerter sur la quasi inexistence de la médecine du travail dans notre secteur professionnel. Quelques dizaines de médecins seulement étaient en postes auprès de l'Éducation Nationale jusqu'à ce que le Ministère lance en 2010 un plan de recrutement de 80 médecins (seulement!). Seuls 24 praticiens supplémentaires ont finalement été embauchés. **Dans l'Académie de Nancy-Metz, la prévention et la surveillance médicale des 32400 personnels est assurée par 3 postes de médecins, dont un est encore vacant au jour d'aujourd'hui.**



**NOUS
CONTACTER
PERMANENCES
SYNDICALES**

**MARDI
MERCREDI
DE 14H À 18H
VENDREDI
DE 9H À 12H ET
DE 14H À 17H**

**AU LOCAL SYNDICAL DE
SUD ÉDUCATION LORRAINE
76 RUE DE LA HACHE
À NANCY**

TÉLÉPHONE : 03 83 35 01 48

**COURRIEL :
SUDEDUCLOR@GMAIL.COM
SUDEDUC88@GMAIL.COM**

**SITE ACADÉMIQUE :
HTTP://SUDEDULOR.LAUTRE.NET/**

**SITE FÉDÉRAL :
WWW.SUDEDUCATION.ORG**



J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie : Échelon :

Fonction exacte :

Barème indicatif de COTISATION (réduction d'impôt de 66%) :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6,00 €	+ de 2200	227,00 €
+ de 600	15,00 €	+ de 2300	246,00 €
+ de 750	27,00 €	+ de 2400	266,00 €
+ de 900	45,00 €	+ de 2500	287,00 €
+ de 1000	54,00 €	+ de 2600	309,00 €
+ de 1100	64,00 €	+ de 2700	331,00 €
+ de 1200	75,00 €	+ de 2800	354,00 €
+ de 1300	87,00 €	+ de 2900	378,00 €
+ de 1400	99,00 €	+ de 3000	403,00 €
+ de 1500	112,00 €	+ de 3100	429,00 €
+ de 1600	127,00 €	+ de 3200	455,00 €
+ de 1700	142,00 €	+ de 3300	482,00 €
+ de 1800	158,00 €	+ de 3400	510,00 €
+ de 1900	174,00 €	+ de 3500	539,00 €
+ de 2000	191,00 €	+ de 3600 €	15,70 % du salaire mensuel
+ de 2100	209,00 €		

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Education Lorraine
et à adresser à :

Sébastien Borges - 17 rue Henner - 54000 Nancy
Possibilité de paiement fractionné en établissant dès
l'adhésion 3 chèques datés qui seront encaissés au cours de
l'année scolaire.